



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52

Présents : 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45

Votants : 51

Secrétaire de séance : Florence PENCHE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-031

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
6- EAU ET ASSAINISSEMENT

Ajustement des tarifs assainissement 2022 (annexe)

La délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2021 a conduit à la révision des redevances d'assainissement collectif et a maintenu les autres tarifs en l'attente d'une réflexion sur le sujet.

Afin d'équilibrer les dépenses et les recettes des différentes prestations, il est proposé de modifier les tarifs du service public d'assainissement non collectif, de la participation aux frais de branchements (PFB) et la participation financière pour l'assainissement collectif pour les assimilés domestiques (PFACAD).

Il est également proposé de définir les redevances assainissement pour les industriels faisant l'objet d'une convention.

Les tarifs proposés sont annexés et sont immédiatement applicables. Les autres tarifs demeurent inchangés.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la grille tarifaire assainissement, figurant en annexe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la grille tarifaire assainissement, figurant en annexe.

ADOPTÉ par :

48 voix POUR

1 voix CONTRE

QUIMPERLE : Eric SAINTILAN

2 abstentions

MELLAC: Christophe LESCOAT

SCAER: Jean-Yves LE GOFF

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 22/03/2022

Reçu en préfecture le 22/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220317-2022_031-DE



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

TARIFS ASSAINISSEMENT

Conseil communautaire du 17 mars 2022

TARIF PRESTATIONS DIVERSES ASSAINISSEMENT COLLECTIF HT (TVA 10%)

Désignation des prestations	Unité	Tarif
Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration de Quimperlé	M ³	15,00 €
Pénalité pour non-contrôle de la partie privative du branchement lors du raccordement au réseau public	U	500,00 €
Contre-visite en cas non-conformité de la partie privative du branchement	U	82,00 €

TARIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF HT (TVA 10 %)

Désignation de la prestation	Dimensionnement de l'installation	
	0 - 20 EH	21 - 199 EH
Conception	110,00 €	220,00 €
Bonne exécution	80,00 €	160,00 €
Contrôle annuel administratif	Pas de contrôle	Contrôle obligatoire Pas de redevance
Contrôle de bon fonctionnement	100,00 € tous les 8 ans	200,00 € tous les 4 ans
Contrôle de bon fonctionnement pour un assainissement supplémentaire	50,00 €	-
Contrôle réalisé lors d'une cession immobilière	150,00 €	300,00 €
Contrôle réalisé lors d'une cession immobilière pour un assainissement supplémentaire	75,00 €	-

PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT (PFB) (TVA 10 %)

Désignation des prestations	Unité	Tarif
Forfait branchement jusqu'à 6 ml	Forfait	1 900,00 €
Plus-value par mètre linéaire supplémentaire de 6 à 10 ml	ml	100,00 €
Branchement au-delà de 10 ml	-	Devis
Mise en place d'une boîte de branchement seule en diamètre 250	Unité	500,00 €
Majoration pour profondeur supérieure à celle prévue au règlement (1 mètre)	dm	30,00 €

PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES ÉTABLISSEMENTS DOMESTIQUES (PFACAD) (PAS DE TVA)

Écoles, hôtels, hôpitaux, cliniques, campings		
Équivalents-habitants (EH)		Tarif de la PFACAD(HT)
		Forfait de base :
École (internat), caserne, maison de repos	1 EH / usager permanent	Établissement de 1 à 5 EH 1 000 €
École (demi-pension) ou similaire	0,5 EH / usager permanent	Plus-value par EH supplémentaire :
École (externat) ou similaire	0,3 EH / usager permanent	
Hôpital, clinique (y compris personnel soignant et d'exploitation)	3 EH / lit	
Hôtel restaurant, pension de famille	2 EH / chambre	
Hôtel, pension de famille sans restaurant	1 EH / chambre	
Camping, bloc sanitaire	3 EH/emplacement	
		de 6 à 20 EH + 200 € / EH
		de 21 à 100 EH + 175 € / EH
		de 101 à 500 EH + 150 € / EH
		de 501 à 1 000 EH + 125 € / EH
		au-delà de 1 000 EH + 100 € / EH
Restaurants (y compris restauration collective)		
Nombre de couverts simultanés possibles	PFACAD (HT)	
1 à 25	1 000 € (forfait)	
26 à 50	2 000 € + 30 €/couvert	
51 à 100	2 750 € + 20 €/couvert	
Plus de 100	3 750 € + 10 €/couvert	
Autres établissements		
Tarif selon la surface de plancher telle que définie aux articles L.112-1 et R.112-1 du code de l'urbanisme		
Activité de type domestique et professionnelle non polluante		
Établissement jusqu'à 10 000 m ²	10 € / m ² Avec montant minimum de 1 000 €	<i>Commerces (hors production alimentaire), cabinets médicaux, bureaux</i>
au-delà de 10 000 m ²	+ 7 € / m ²	
Activité entraînant une production modérée d'eaux usées		
Établissement jusqu'à 10 000 m ²	8 € / m ² Avec montant minimum de 800 €	<i>Locaux de spectacle, de réunion, de réception, musées, médiathèques, locaux sportifs, locaux agricoles, lieux de culte, piscines ouvertes au public</i>
au-delà de 10 000 m ²	+ 6 € / m ²	
Activité entraînant une faible production d'eaux usées		
Établissement jusqu'à 10 000 m ²	2 € / m ² Avec montant minimum de 200 €	<i>Locaux de stockage, plate-forme logistique, entrepôts...</i>
au-delà de 10 000 m ²	+ 1,50 € / m ²	
Activité entraînant la production d'eaux usées non domestiques nécessitant la délivrance d'une autorisation de rejet		
Établissement jusqu'à 10 000 m ²	12 € / m ² Avec montant minimum de 1 200 €	<i>Activités de production, établissements de santé, laboratoires, aires de lavage, commerces avec production alimentaire, atelier automobile...</i>
au-delà de 10 000 m ²	+ 8 € / m ²	

Envoyé en préfecture le 22/03/2022

Reçu en préfecture le 22/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220317-2022_031-DE

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES INDUSTRIELS CONVENTIONNES (TVA 10%)

Etablissement	Commune	Tarif
TRIVIUM PACKAGING	Moëlan-sur- Mer	Tarif bleu Moëlan-sur-Mer x m ³ rejeté
CAPITAINE COOK	Clohars- Carnoët	Abonnement : 13 000,00 €/an Consommation : 1,9248 € x coefficient de pollution x m ³ rejeté
NESTLE PURINA PETCARE France	Quimperlé	Tarif bleu Quimperlé x coefficient de pollution x m ³ rejeté
STER-GOZ	Bannalec	1,47 € x ratio de DBO5 x m ³ rejeté
TALLEC	Bannalec	1,17 € x m ³ rejeté

Envoyé en préfecture le 22/03/2022

Reçu en préfecture le 22/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220317-2022_031-DE